



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

**PROCÈS VERBAL du samedi 20 mai 2025**

## **Commission restreinte**

**\*La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**  
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.  
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

## **COUPE 77 U15F et U18F**

Matches sans date

### COUPE U18F

- 53339597 US TORCY 1 – LOGNES UYS 1

Afin de garantir le bon déroulement des compétitions, nous laissons aux clubs jusqu'à vendredi 16/5 à 18h00 pour nous transmettre un accord conjoint et écrit sur la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

À défaut d'un accord communiqué dans ce délai, la Commission procédera à la programmation d'office des matchs concernés à la date et à l'heure proposées par les clubs recevant, sans possibilité de contestation ultérieure.

### **Reprise du dossier**

La Commission,  
Considérant qu'aucun accord n'est parvenu au District dans le délai imparti,  
Considérant que le club de Torcy, club recevant, propose de jouer ce match le jeudi 22/5 à 20 heures sur le terrain synthétique de stade du Fremoy à Torcy,  
Par ces motifs,

**La Commission valide la proposition de Torcy et programme la rencontre le 22/5 à 20 heures.**

### COUPE U15F

- 53339847 US TORCY 1 – LOGNES 1

Afin de garantir le bon déroulement des compétitions, nous laissons aux clubs jusqu'à vendredi 16/5 à 18h00 pour nous transmettre un accord conjoint et écrit sur la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

À défaut d'un accord communiqué dans ce délai, la Commission procédera à la programmation d'office des matchs concernés à la date et à l'heure proposées par les clubs recevant, sans possibilité de contestation ultérieure.

### **Reprise du dossier**

La Commission,

Considérant qu'aucun accord n'est parvenu au District dans le délai imparti,

Considérant que le club de Torcy, club recevant, propose de jouer ce match le mercredi 21/5 à 18 heures sur le terrain synthétique de stade du Fremoy à Torcy,

Par ces motifs,

**La Commission valide la proposition de Torcy et programme la rencontre le 21/5 à 18 heures.**